

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** lors de la séance régulière du 06 février 2023, le conseil municipal de saint-eugène-d'argentenay a adopté le règlement numéro 209-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 135-2011 relativement à l'interdiction de l'usage résidentiel non attaché à l'agriculture sur certains terrains non desservis dans les rangs 2, 3 et 6.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 25<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2023.



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière

---